

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°09 – DB du 28/02/2019

Rapporteur : MME DOUGOUD

**Atelier Chantier d'Insertion
Demande de financement Fonds Social Européen (FSE)**

Lors du Conseil communautaire du 17 novembre 2016, l'assemblée communautaire a validé le projet de création d'un Atelier Chantier d'insertion porté par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

L'Atelier Chantier d'insertion fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui ont pour objectif de recruter, d'accompagner, d'encadrer et de former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en vue de faciliter leur retour à l'emploi, et notamment :

- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA);
- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les travailleurs reconnus handicapés

Le chantier d'insertion intercommunal a été mis en place en 2018, avec comme activités le maraîchage biologique et la restauration collective. Pour pallier la saisonnalité de cette activité, du bûcheronnage est effectué pendant la période hivernale.

Concernant les moyens humains, l'assemblée communautaire a validé la création d'un service mutualisé avec la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, qui porte le poste. Une convention de mise à disposition pour 0,5 Equivalent Temps Plein a été signée entre les deux collectivités.

Un encadrant technique d'insertion travaille à temps plein sur l'activité maraîchage et le chef d'exploitation de la cuisine centrale encadre les salariés en insertion de la restauration collective.

Ce projet de chantier d'insertion s'inscrit pleinement dans l'axe prioritaire 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du Programme Opérationnel National (PON) du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole. Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Président à faire une demande de financement FSE, en répondant à l'appel à projets 2019.

Par ailleurs, et conformément aux exigences relatives à la demande de FSE, il vous est proposé d'approuver le plan de financement du chantier d'insertion présenté en annexe de cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Emploi et Insertion du 21 février 2019,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager le Bassin de Pompey dans une demande FSE pour le chantier d'insertion.

APPROUVE le plan de financement du chantier d'insertion présenté en annexe de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC